



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, L. KECHKECH, A. GAUTRAND, M.A. ABONDANCE, P. GINESTE, D. DUCROS, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, P. RAMONDENC, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : B. SOULIE (POUVOIR A A. BLANCHET), S. AYOT, I. CARTAILLAC, E. PLATET (POUVOIR A B. LACAN), N. FORT (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), R. FAYET (POUVOIR A B. NIEL), F. FABRE, N. TUFFERY (POUVOIR A A. DALLE), P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MADAME LAAZIZA KECHKECH

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien, mes chers collègues, je vous propose de débiter ce Conseil municipal et de demander à Monsieur le Directeur Général des Services de faire appel. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Je vous propose donc de procéder à l'élection de la secrétaire ou du secrétaire de séance et donc, en l'absence de Madame PLATET, je crois que c'est Madame KECHKECH. Non ? C'est ça.

Je vous propose de passer à l'approbation du compte-rendu de la séance du 7 février 2019 et du 26 mars 2019. Donc avez-vous des remarques sur ces comptes-rendus ?

Donc s'il n'y a pas de remarque. Je mets d'abord le compte-rendu du 7 février aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Et celui du 26 mars, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Je vous propose comme à l'accoutumée donc de ne pas faire lecture des décisions du Maire et de vous proposer s'il y a des demandes de renseignements. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui bonsoir tout le monde. Par rapport à la 84 Juridique. Est-ce qu'on peut en savoir plus sur TLS Distribution ? S'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Tout à fait. Donc c'était une décision qui visait, c'est une décision qui donc n'a pas été suivie d'effet puisqu'il n'y a pas eu de procédure, qui était à l'encontre du règlement sur un étal des Halles. Voilà, la décision est maintenue puisqu'il a eu l'acte de décision, mais elle n'a pas été suivie d'effet, voilà. »

Monsieur DURAND

« Encore moi, toujours moi. La 82 et la 103, sur l'Éducation et sur le Sport. La mise à disposition de l'accueil de loisirs de *Louis Bonniol* pour le SDIS de l'Aveyron et la mise à disposition du centre aquatique et de la salle *Couleur Caillou* pour la 13^{ème} DBLE. Je vois qu'on leur fournit la gratuité. Moi ça, par rapport au SDIS c'est le Département, par rapport aux fluides qui va payer là ? »

Monsieur le Maire

« Mais, on est toujours, il n'y a rien de nouveau sous la..., ça a toujours été gratuit pour les structures d'État et les structures institutionnelles, on va dire. »

Monsieur DURAND

« Disons que moi, ça m'a... »

Monsieur le Maire

« ...ce n'est pas une nouveauté. »

Monsieur DURAND

« ... m'embête un peu quand on fait payer les fluides aux associations qui sont usagères de ces infrastructures, donc je me dis que pourquoi pas, on ne pourrait pas demander ne serait-ce que pour rentrer dans les frais, voilà. Merci. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Motion de soutien de l'enseignement occitan".

« Merci donc je vous propose de passer à la délibération numéro 2, qui est une motion de soutien à l'enseignement Occitan que nous proposons ce soir au Conseil municipal et nous la proposons donc à l'initiative de Madame GAZEL.

Je vous donne lecture de la motion, si vous voulez apporter un commentaire.

Le Conseil municipal de la ville de Millau apporte son soutien au Centre Régional des Enseignants d'Occitan de l'Académie de Toulouse contre la suppression des moyens fléchés attribués par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Rectorat de Toulouse pour l'enseignement de l'Occitan dans notre Académie.

La réforme des lycées, si elle restait en l'état, diminue les possibilités d'enseignement de l'Occitan, voire consignerait l'arrêt de l'enseignement de l'Occitan dans la plupart des lycées et collèges de l'Académie.

Or la convention entre l'État, la région Nouvelle Aquitaine, la Région Occitanie et l'Office Public de la Langue Occitane signée le 26 janvier 2017 stipule : « *Partie intégrante du patrimoine de la France, la Langue Occitane constitue un bien commun qu'il convient de sauvegarder, promouvoir et transmettre dans un esprit de valorisation de la pluralité linguistique et culturelle de continuité intergénérationnel et d'exercice de la citoyenneté.* »

Elle se donne notamment pour objectif, donc la convention, elle se donne notamment pour objectif de permettre la formation d'un plus grand nombre de jeunes locuteurs et valoriser la langue et la culture Occitane dans la formation des élèves tout au long de la scolarité en organisant la continuité des parcours. En privant l'enseignement de l'Occitan des moyens budgétaires nécessaires, en le mettant en totale concurrence avec les autres disciplines, les décisions prises par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Rectorat peuvent nuire à l'existence des langues et cultures Régionales appartenant au patrimoine de la France. Leur enseignement est favorisé prioritairement dans les Régions où elles sont en usage. Cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les Collectivités territoriales où ces langues sont en usage.

Les engagements internationaux de la France sur la protection de la diversité culturelle et les orientations formulées par le Président de la République lui-même, qui déclarait notamment le 21 juin dernier à Quimper, donc je cite : « *Les langues*

Régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des Régions, il est donc important de pérenniser leur enseignement. »

Donc suite à ces constats et à ces remarques, il est proposé au Conseil municipal de :

- Demander au Ministère de l'Éducation Nationale et au Rectorat le rétablissement des moyens spécifiques attribués à l'enseignement de l'Occitan au sein des lycées et collèges de l'Académie ;
- D'approuver la motion de soutien à l'enseignement Occitan ;
- Et autoriser, le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant.

Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Je vous remercie pour avoir pris en compte cette demande qui émane évidemment aussi des enseignants d'Occitan de l'Aveyron. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Non, donc je mets la motion aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La motion. Une abstention. La motion est donc adoptée et sera transmise aux autorités. »

Adoptée par 28 voix pour

1 abstention

(Albine DALLE)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

03. " Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC)"

« La délibération numéro 3 fait suite aux modifications donc liées à la désignation de Bernard SOULIE comme Adjoint au Sport et il convient de désigner un nouveau représentant, puisque Bernard SOULIE siège déjà au comité Syndical du Parc au titre de la Communauté de Communes, il convient de désigner un autre représentant pour la Commune et nous faisons la proposition suivante donc de désigner Monsieur Patrice GINESTE.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour cette désignation ? Et est-ce que vous acceptez que nous fassions cette désignation à main levée ?

Donc s'il n'y a pas d'objection, je mets la délibération numéro 3 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci.

Ah pardon ! Excusez-moi, trois abstentions ? Trois, quatre, cinq, donc six abstentions. Merci beaucoup.

Qui a un pouvoir parmi vous ? Oui, ça fait six, sept avec un pouvoir, voilà. Monsieur ALIBERT a aussi un pouvoir ? »

Madame GAZEL

« Non. »

Monsieur le Maire

« Donc ça fait sept abstentions. Merci beaucoup. »

Adoptée par 22 voix pour

7 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUIFFER, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Donc vous avez dû recevoir une information pour vous signaler que donc la délibération numéro 3 Bis était retirée et sera proposée sous une forme différente ultérieurement.

Donc, je passe la parole à Monsieur DIAZ concernant la délibération numéro 4. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

04. "Prêt Haut de Bilan Bonifié CDC – Action logement (PHBB) convention de garantie de prêt CDC entre la Commune de Millau et Aveyron Habitat"

« Une certaine habitude... »

Monsieur le Maire

« Pardon ! Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Est-ce qu'on peut quand même intervenir ? »

Monsieur le Maire

« Oui, bien sûr. »

Madame GAZEL

« ...sur la délibération numéro 3 Bis, qui a été retirée... »

Monsieur le Maire

« Bien sûr. »

Madame GAZEL

« Oui. Alors, franchement moi, je suis presque consternée par cette délibération qui était là, qui a été enlevée, qui était là en commission d'après Michel DURAND, voilà la commission Finances, qui après devait être retirée. Quand on a reçu le Conseil ne faisait pas partie des délibérations, que nous devons aborder ce soir, a été rajoutée, puis a été à nouveau enlevée.

Bon déjà ça pose quand même quelques questions et puis sur le fond surtout de cette délibération, il s'agissait d'une délibération à quinze jours de l'inauguration, de la réalisation, une demande de subventions ! Alors qu'enfin tous les élus, mêmes les élus débutants, vous en êtes à votre troisième mandat, Monsieur le Maire, savent très bien qu'on ne fait des demandes subventions qu'avant que les travaux ne débutent.

Alors bon déjà très surprise par cette délibération qui arrive là de manière très, très tardive. Cette délibération en plus fait appel à une subvention d'État, dans le cadre de Cœur de Ville. Vous nous aviez dit sur les quais ne pas souhaiter mobiliser des financements État au démarrage, bon visiblement ça a quelque peu évolué.

Moi, franchement sur ces quais, j'ai vraiment le sentiment que vous n'avez pas fait les choses dans l'ordre, Monsieur le Maire, et c'est fort regrettable, fort regrettable pour les finances de la Ville.

Alors les quais, ils vont être magnifiques, c'est une belle réalisation, néanmoins quatre millions huit *au bas mot*, je pense qu'on n'a pas encore vu tous les avenants et quel montant de financement, on va être *grosso modo* sur un financement Régional à hauteur de cent trente ou cent quarante mille euros, ça fait moins de 3 % du budget global des travaux.

Alors, je sais que vous répétez à chaque fois qu'on vous interroge sur ce sujet, que les espaces publics sont très peu financés. Alors, il se trouve que j'ai lu dans le *Midi Libre* sur l'édition de Béziers que le Maire de Marseillan, qui est en plus, qu'on ne peut pas l'accuser non plus d'être un proche de la Présidente du Conseil Départemental de l'Hérault, parce que c'est un élu divers droite tout comme vous, avoir une réalisation semblable sur des quais à hauteur de cinq millions de six, donc on est à peu près sur les mêmes masses budgétaires et se satisfaire de la participation de l'ensemble des Collectivités pour arriver à un montant de prise en charge aux alentours de 70 %. Alors ça c'est très favorable, tous les équipements publics n'en sont pas là. Mais entre 3 et 70, je me dis il y a quand *même un océan*, il y a plus que le Tarn à traverser, quoi.

Alors là en plus, le fait d'avoir reçu le changement de délibération, qu'est-ce que ça veut dire ? Vous essayez de récupérer, ça s'appelle de la *cavalerie budgétaire*. Là, il va s'agir quand on va passer la nouvelle délibération, donc probablement en juillet, il va s'agir de la rue du *Pont de Fer* et de la passerelle, on n'est plus sur le même projet, ce sont deux projets distincts que vous avez d'ailleurs différenciés dans Action Cœur de Ville.

Donc enfin voilà, vraiment je me dis que ça ne peut pas être de l'incompétence, parce que franchement faire une demande de subvention à quinze jours d'inaugurer un équipement, enfin je me dis que ce n'est quand même pas possible d'en être aussi, d'en être là quoi. Mais alors qu'est-ce que c'est ? C'est de l'habillage pour masquer ces 3 % de subvention uniquement ? C'est pour faire penser aux gens qu'on pourrait obtenir des financements complémentaires ? Voilà bon moi j'ai besoin de votre éclairage, Monsieur le Maire, parce que franchement là j'avoue que j'ai l'impression que l'on *touche le fond*. »

Monsieur le Maire

« Bon, je vais essayer de vous *faire remonter*, Madame GAZEL, et vous amener toutes les précisions que vous souhaitez parce qu'il n'y a pas l'ombre d'une, j'allais dire, d'une ambiguïté ou d'*enfumage*, je ne sais pas le terme que vous avez employé et je voudrais reprendre les choses le plus clairement possible et dans l'ordre.

Alors, je ne connais pas le projet de Marseillan, j'irai me renseigner, donc j'irai voir parce que c'est aussi facile et vous savez très bien comme moi que les subventions, elles sont attribuées sur des critères, des fonctionnalités, donc je ne connais pas le projet de Marseillan, donc je ne ferai pas de comparaison.

Ce que je peux vous dire, c'est pour parler du projet de Millau. D'abord c'est de souligner la façon dont nous travaillons avec l'État et là-aussi vous m'avez entendu dire très régulièrement que les, comment dire, les dispositifs auxquels nous faisons référence et que nous appelons auprès de l'État, nous le faisons dans le cadre d'Action Cœur de Ville, bon je vous le répète et je l'ai déjà dit que ces dispositifs auprès de l'État d'Action Cœur de Ville, ils ne relèvent pas du droit commun, je l'ai aussi dit à plusieurs reprises y compris en séance, donc quand je dis que ça ne relève pas du droit comme, ça veut dire que nous mettons un *pied après l'autre* et nous élaborons au fur à mesure les démarches avec les services de l'État et dans une totale complémentarité et un total échange.

Lorsque nous avons lancé les quais *Sully Chaliès* et d'abord précision, les financements auprès de l'État se font auprès de ce qu'on appelle aujourd'hui la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local, d'accord, dans le droit commun, la DSIL ne finance pas les espaces publics, dans le droit commun, d'accord.

Donc lorsque nous avons lancé les quais, nous étions dans le droit commun, nous avons ensuite été labélisés Action Cœur de Ville, ce qui fait que dans un premier temps, pour dire, nous ne pensions pas appeler des fonds de public, dans un premier temps nous n'étions pas éligibles sur la DSIL, puisque nous n'étions pas Action Cœur de Ville et lorsque nous avons été Action Cœur de Ville, nous rentrions éligible dans ces dispositifs de financement d'État, donc c'est à ce titre que nous avons fait appel auprès des services.

J'ai moi-même des entretiens extrêmement réguliers avec le Sous-Préfet et nous avons de concert avec le Sous-Préfet après échanges donc d'informations, et je dirais, de calendrier pris l'option donc de prendre une délibération pour acter officiellement la demande auprès de l'État dans le cadre d'Action Cœur de Ville, donc sur des projets d'aménagement d'espaces publics et donc nous avons de concert avec Monsieur le Sous-Préfet décidé de présenter la délibération en Conseil municipal, qui est la délibération qui aurait dû être présentée ce soir. Il se trouve que pas plus tard que lundi, Monsieur le Sous-Préfet a eu une réunion avec le SGAR, donc le SGAR ce sont les Services Généraux de l'Administration d'État donc à Toulouse, qui gèrent aussi les fonds d'État sur les villes Action Cœur de Ville et qui ont dit : « *Il nous paraît plus pertinent de pouvoir dézoomer par rapport à la participation de l'État sur ce projet, puisqu'il y a des projets connexes qui sont découpés dans la tranche.* » C'est ce que vous évoquiez, mais qui au final participent de la même philosophie l'aménagement du territoire et de la même philosophie d'aménagement du quartier que sont et il y en a trois :

- La rue du *Pont de Fer* ;
- Le Parc urbain, pardonnez-moi, donc en rive droite ;
- Et la perspective de la traversée avec la passerelle.

Et donc le SGAR a dit : « *Sur ces éléments-là ça nous permettra de dézoomer et peut-être d'aller sur d'autres types d'actions au-delà de l'action qui est l'action 3 ou 4, je n'en ai plus le souvenir sur l'aménagement des espaces publics et d'aller sur l'axe 2, qui est celui des mobilités et des liaisons douces.* »

Et donc de ce fait, de concert avec Monsieur le Sous-Préfet que j'ai eu au téléphone, nous avons considéré qu'il était plus logique de retirer la délibération, ce que nous faisons ce soir et de proposer au regard des orientations faites par le SGAR, une ou des, parce que ça ne veut pas dire que ce ne sera pas découpé, redécoupé en fonction des capacités donc de subventionnement une ou des délibérations ultérieures pour venir couvrir.

Donc aujourd'hui, il n'y a pas d'*enfumage* ou je ne sais quoi. Il y a la volonté et de la part des services de l'État et de la ville de Millau d'être le plus constructif possible pour amener à la réalisation de ces projets.

Donc voilà ce que je peux vous dire ce soir en toute simplicité, transparence et avec un esprit parfaitement constructif. »

Madame GAZEL

« Moi, je suis extrêmement surprise, parce que vendredi après-midi avait lieu le Comité de Pilotage Contrat Territorial, au cours duquel vous le savez on brosse chacun des projets et on évoque les financements des uns et des autres, et le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, qui était présent, a évoqué avec beaucoup de surprise la demande qu'il venait de recevoir en disant : « *Mais de quoi s'agit-il ? Est-ce qu'on est bien sur les quais, qui vont être inaugurés dans quinze jours ? Parce qu'on ne fait pas de demande de financement à ce stade du projet ?* »

Et c'est fort dommage parce que je regrette, mais toutes les Communautés de Communes et beaucoup de villes étaient présentes lors de ce Comité de Pilotage Contrat Territorial, il n'y avait aucun élu Millavois, ni communautaire, c'est dommage parce qu'il y avait aussi des priorités à mettre en place par rapport au projet CREA, on finance deux équipements publics dans le cadre de Bourg Centre, il y avait le CREA, les quais et la Communauté de Communes a ajouté les pistes cyclables. Donc c'est pareil, il va falloir prioriser, mais nous n'avions pas d'élus.

Bon je reviens sur les quais, franchement je n'ai pas l'impression que ce soit une démarche aussi concertée que celle que vous présentez-là, Monsieur SAINT-PIERRE. J'ai vraiment l'impression que vous arrivez acculé avec un projet qui n'est pas financé, qui va coûter encore beaucoup plus cher que ce que vous imaginiez au départ, mais vous avez absolument tenu à ce qu'il soit fini avant la fin du mandat et là cette demande de subvention d'un million d'euros, elle n'était pas raisonnable, y compris dans le cadre de la DSIL, enfin ! »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, est-ce que pour une fois vous pourriez accepter que les choses se fassent, j'allais dire, tranquillement, sereinement et avec des intentions, qui ne soient pas soupçonneuses d'un côté ou de l'autre, bon.

Votre intervention me permet de rappeler une chose que j'avais oubliée de faire et merci de me donner la parole, la possibilité d'y répondre, c'est sur le déclenchement des subventions. Là-aussi je rappelle que nous sommes dans le dispositif Action Cœur de Ville. La règle et vous avez parfaitement raison, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est que tout projet pour être subventionné ne doit pas être débuté, c'est la règle que vous avez..., dans le droit commun, sauf que nous sommes dans des dispositifs Action Cœur de Ville et que la particularité des dispositifs Action Cœur de Ville, c'est de pouvoir permettre le financement d'actions engagées et quasi terminées, voire terminées.

Donc on n'est pas dans le droit commun, voilà, donc encore une fois faites..., alors je comprends que vous *cherchez toujours la petite* bête sur ce dossier, mais à un moment donné, acceptez que les choses se fassent paisiblement de façon constructive, y compris avec les services de l'État, nous avons encore un Comité de Pilotage demain, je vous dis, j'ai encore échangé avec le Sous-Préfet en début de semaine sur cette délibération, nous avons très régulièrement, à laquelle n'assiste pas Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, des visioconférences directement... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« ...mais je..., directement avec le SGAR, donc voilà, donc on est vraiment dans une position très constructive avec les services de l'État. Je comprends votre souhait, votre envie, votre nécessité de polémiquer là-dessus, mais honnêtement ce n'est pas le cas. Bien, je passe la parole à Monsieur DIAZ. »

Monsieur NAYRAC

« Je crois quand même que vous avez omis de dire que pour Marseillan, c'était un effort sur le port et c'est complètement différent, c'est sur le port. Je viens de regarder sur Internet, parce que comme vous avez vos questions qui sont préparées, on ne peut rien..., c'est sur le port, ils vont faire une galerie d'art, à *priori*. »

Madame GAZEL

« Alors, si vous voulez bien, je lis l'article... »

Monsieur NAYRAC

« Oui, je viens de le lire. »

Madame GAZEL

« ... je ne l'avais pas lu, mais je vais lire les mots du Maire de Marseillan, donc... »

Monsieur le Maire

« Très intéressant, mais je ne pense pas, enfin bon chacun ira..., Madame GAZEL... »

Madame GAZEL

« Alors, les travaux qui on coûtaient cinq virgule six millions ont été financés à..., on a dix délibérations, on a un peu de temps ce soir, Monsieur le Maire, ont été financés à 70 % par les Collectivités autres que la Mairie, c'est rassurant pour un élu d'une petite commune comme Marseillan... »

Monsieur NAYRAC

« Bien, oui. »

Madame GAZEL

« Laissez-moi aller jusqu'au bout, s'il vous plaît, Monsieur NAYRAC... »

Monsieur NAYRAC

« Justement c'est le port... »

Madame GAZEL

« Attendez... »

Monsieur le Maire

« Nous écoutons, j'allais dire, religieusement, non ça ne va pas, scrupuleusement, Madame GAZEL. Allez-y ! »

Madame GAZEL

« L'intervieweur pose cette question, le Maire de Marseillan répond : « *La Région, le Département et l'Agglomération Sète Agropole Méditerranée, nous ont suivi pour nous...* » Excusez-moi je n'arrive pas à ouvrir, alors j'ai les bras qui poussent un peu. « ...pour nous c'était important car ça nous a montré que le dynamisme qu'on veut apporter dans cette Commune et que les aménagements s'inscrivent bien dans une démarche globale de valorisation du territoire. On n'est pas un projet individuel d'un Maire mégalo, on s'inscrit dans le développement touristique et d'aménagement du territoire. »

Monsieur NAYRAC

« C'est l'aménagement du port. »

Madame GAZEL

« Et non ce sont les quais. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Bon, même si nous aurons des mini bateaux sur le port, sur le Tarn, je ne suis pas convaincu que nous soyons éligibles aux... »

Madame GAZEL

« Alors, c'est l'ampleur du projet, Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« Mais non ! »

Madame GAZEL

« Cinq millions six pour accueillir des bateaux et les quatre millions huit pour... »

Monsieur le Maire

« Mais, Madame GAZEL ne faites pas de la désinformation. Autour de cette table personne n'a vu le projet de Marseillan, comme le dit très certainement Monsieur NAYRAC, il y a d'autres éléments, il parle d'artisanat d'art, il y a d'autres moyens de financement, d'autres clefs de financement, alors ne cherchez pas à faire *monter une montagne pour rien*, que vous ayez l'envie de polémiquer, c'est normal. Quelque chose me dit que les mois vont avancer, vous aurez de plus en plus envie de polémiquer, mais ce n'est pas nécessaire de repartir sur ce sujet. Monsieur DIAZ pour la 4^{ème} délibération. »

Monsieur DIAZ

« Donc la 4^{ème} délibération : Prêt de Haut de Bilan Bonifié Caisse de dépôt et de Consignation, Action Logements. Convention garantit prêt entre la CDC et Commune de Millau et Aveyron Habitat.

Alors vous avez l'habitude sur ces actions concernant des conventions de garanties, donc alors bon, on a connu les conventions de garanties avec l'OPH de Millau, on a connu ensuite les conventions de garanties avec Millau Grands Causses Habitat et vous savez maintenant que tout ce qui est la partie OPH est passée sur le Département et peut-être plus tard carrément sur une Région, donc on apporte notre garantie pour un prêt qui est un prêt d'un montant assez faible trois cent soixante-dix-sept mille euros, notre garantit est limitée à 10,5 % et il s'agit en fait d'opérations de rénovation, isolation dans de l'habitat social. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 5, toujours Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

05. "Régularisation de l'affectation des résultats du budget annexe du camping"

« Oui, alors la 5. Je vais essayer, là c'est purement comptable, donc je vais essayer d'être clair, mais ce n'est pas forcément très évident. Alors, je vous explique, c'est qu'en fait quand nous avons fait l'affectation de nos résultats de l'exercice 2018, nous avons eu une remarque de la Direction des Finances Publiques, qui nous a demandé pour être en concordance avec leurs comptes, non pas en fait de faire deux résultats d'affectation :

- Le résultat concernant le budget de la Ville :
- Et le résultat concernant le budget du Camping.

Mais de compiler, si j'ose dire, les deux de façon à présenter qu'une seule affectation de résultats.

Alors, qu'est-ce qui change ? Vous voyez que la phrase qui est importante, c'est quand il est noté : « *Considérant que du fait de contraintes applicatives des techniques, il convient de procéder à la contraction des résultats du Budget Annexe du Camping affecté en décision modificative numéro 1 aux comptes 001 et 002.* »

Donc nous ce qu'on avait fait, c'est que dans le résultat du Camping, on avait :

- Un déficit de fonctionnement de cent trente-cinq euros, qu'on avait affecté au compte 02 ;
- Et la cession du Camping pour un montant de cinq cent neuf mille six cent soixante et un euros avait été affectée en réserve d'investissement, c'est-à-dire au compte 01.

Ils nous demandent de contracter les deux. Donc dans le Budget Principal de la Ville, nous vous avons présenté un besoin de financement de deux millions quatre cent soixante-deux mille, si vous faites deux millions quatre cent soixante-deux mille moins cinq cent neuf mille six cent soixante et un, le besoin de financement définitif cumulé n'est bien que d'un million neuf cent cinquante-deux mille. Donc c'est ça que nous modifions uniquement et ce que nous avons à combler comme déficit d'investissement, c'était un million neuf cent cinquante-deux mille, donc on aurait pu mettre sur le compte de réserve

au 1068, un million neuf cent cinquante-deux mille, mais comme nous avons mis deux millions quatre cent soixante et un mille et quelques, on ne change pas, puisque ce qui est affecté au compte 1068, c'est supérieur ou égal aux besoins de financement dégagé dans l'exercice, ce que nous avons fait. Si je n'ai pas été très clair, je ne sais pas faire mieux. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Bonsoir tout le monde. Oui, je profite qu'on parle du Camping là, j'ai entendu dire par *Radio Mandarous*, c'est pour ça que je viens auprès des autorités compétentes, que ce Camping serait à la vente. Est-ce que c'est vrai ou pas ? »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas été sur *Radio Mandarous*. »

Monsieur CHIOTTI

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« Non, objectivement je n'ai pas d'information et pourtant j'ai vu extrêmement récemment un des copropriétaires, donc je n'ai pas de non...

Merci. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

La délibération numéro 6, Madame ORCEL.

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

06. " « Bandas les Aquatrucs » Soutien du projet"

« Bonsoir. Donc il s'agit d'une proposition de soutien au projet porté par *l'Association Bandas les Aquatrucs*, qui en novembre dernier a organisé une première tournée des *Bandas* en centre-ville, donc qui regroupait deux *Bandas* :

- *Les Aquatrucs* ;
- *Et les Copains du Lot*.

Cette rencontre et cette animation ont rencontré un beau succès, ont été appréciées notamment par les commerçants locaux et les Millavois et donc l'Association propose cette année de réorganiser cette rencontre, mais sous la forme d'un rassemblement plus important avec six *Bandas*, qui seront accueillis, ce qui représente cent cinquante musiciens, qui vont jouer dans les cafés, déambuler en ville et donc animer la Ville et contribuer à la dynamique commerciale.

Donc il vous est donc proposé :

- De soutenir par une subvention exceptionnelle cet événement qui aura lieu donc le 21 septembre prochain, sous forme d'une subvention de cinq cents euros ;
- Et sous réserve bien évidemment de la transmission par *l'Association Bandas les Aquatrucs* du bilan de l'opération, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup. Merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC pour la délibération numéro 7. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 07 :

07. "Approbation schéma directeur eau potable, assainissement, eaux pluviales délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Il s'agit, c'est pour une approbation du Schéma Directeur d'eau potable, assainissement et eaux pluviales.

Alors, il a été entériné que les Communautés de Communes exercent de plein-droit la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Ce transfert est toujours prévu dans la Loi et interviendra à moyen terme et en tout état de cause au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Alors la Communauté a réalisé une étude des conditions techniques, administratives et financières des conditions de transfert de cette compétence et a conclu à une grande hétérogénéité des services, ainsi qu'à l'absence de Schéma Directeur, c'est le cas pour la commune de Millau.

À terme le transfert de ces compétences interviendra au plus tard donc le 1^{er} janvier 2026.

La Communauté de Communes a approuvé le portage en maîtrise d'ouvrage déléguée des Schémas Directeurs manquant sur l'ensemble du territoire.

L'intégrité de la réalisation des Schémas Directeurs d'eau potable et aux pluviales seront portés par la Communauté, en revanche le schéma Directeur assainissement sera confié dans le cadre de son contrat de concession à *Millau Assainissement*.

Après avoir délibéré la Communauté réalisera la consultation, effectuera le choix, en collaboration avec la Commune, des prestataires ainsi que la demande de subvention. Dès l'obtention des subventions, les marchés seront signés et l'opération lancée pour une durée de douze à dix-huit mois.

Pour la Commune le coût prévisionnel est d'environ :

- Schéma Directeur eaux pluviale cent mille euros ;
- Et le Schéma Directeur eau potable quatre-vingt mille euros ;
- Le Schéma Directeur Assainissement partie résiduelle cinq mille euros.

La participation financière de la Commune s'organise ainsi :

- La Commune s'engage à effectuer des versements à la Communauté en plusieurs acomptes au fur à mesure de l'avancée des travaux ;
- La Communauté établira un bilan général de l'opération qui fera l'objet d'une approbation de la Commune.

Alors il vous est demandé :

- D'approuver le principe de cette maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes de Millau Grands Causses pour réaliser les Schémas Directeurs eau potable et eaux pluviales ;
- Et aussi d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, donc moi quand j'ai vu ça, sur le principe pas de problème, j'ai été voir le Budget, il n'y a rien de prévu sur le Budget, les cent quatre-vingt-cinq mille euros ne sont pas inscrit au Budget que nous avons voté il y a deux mois. Est-ce que ça va faire l'objet d'une DM ? Ou est-ce que c'est pour un Budget prévu plus tard. »

Monsieur DIAZ

« Alors au niveau des cent quatre-vingt-cinq mille là dont le montant a été défini récemment, nous allons le passer sur le Budget eau assainissement, d'accord, puisque c'est un Budget de type investissement, ce sont des études, donc de toutes façons il y aura une écriture comptable sur la question, il n'est pas prévu à date de le financer sur des dépenses imprévues. On le mettra au Budget. »

Monsieur DURAND

« Donc nous aurons une DM ! »

Monsieur DIAZ

« Si le montant, je vais vérifier les montants maintenant qui sont connus, si le Budget qui est défini au sein du Budget eau assainissement est suffisant en investissement pour couvrir cette somme, alors je ne ferai pas de DM. La DM ne se fait que si nous passons une écriture pour abonder à partir du Budget Principal. Là, c'est le Budget eau assainissement, si les sommes provisionnées sont suffisantes dans le Budget, il n'y aura pas d'écriture. »

Monsieur DURAND

« Visiblement là, j'ai un peu regardé, elles n'y seront pas ! »

Monsieur DIAZ

« Je vérifierai et si tel était le cas et qu'on doive faire à ce moment-là une écriture de régularisation, il y aura une DM. »

Monsieur DURAND

« Donc c'est parti pour les DM, c'était donc le Budget... Très bien. Merci. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur CONDOMINES pour la 8. »

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 08 :

08. "Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la traverse du Champs du Prieur et de la rue du Baron de Vitré : participation de la commune de Millau"

« Bonsoir à tous. C'est concernant la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la traverse du *Champs du Prieur* et rue *Baron de Vitré*.

On bénéficie des subventions du SIEDA, nous avons déjà fait quelques tranches de travaux, nous en sommes là à la tranche numéro 6 pour finaliser sur la traverse du *Champs du Prieur* et la rue *Baron de Vitré*, qui est perpendiculaire à la rue du *Champs du Prieur*.

Donc concernant le projet, l'estimation des travaux est prévue à quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre euros hors taxes et :

- La participation de la Mairie se portera sur 30 %, soit vingt-cinq mille deux cent soixante-dix, vingt-cinq ;
- Le reste est en charge du SIEDA pour la partie électrique ;
- On en profite également pour dissimuler les réseaux téléphoniques, où là la partie SIEDA est à 50 % donc le montant des travaux est estimé à dix-huit mille cent cinquante-huit euros hors taxes ;
- Et donc 50 % reste à la Mairie neuf mille soixante-dix-neuf euros.

Donc je demande au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques de la traverse du *Champs du Prieur* et de la rue du *Baron de Vitré* ;
- D'engager les crédits nécessaires au paiement de la participation due au SIEDA sur les Budgets de 2020 ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions à intervenir et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, non je vais laisser Monsieur CONDOMINES faire la suivante, je pourrai intervenir puisqu'elles sont liées toutes les deux, c'est le même principe, mais j'aurais des observations à faire également. Merci. »

Monsieur le Maire

« Oui, donc Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Juste, c'est de l'information en temps réel, je ne connais pas tous les Budgets par cœur. Donc en fait la dépense de cent quatre-vingt-cinq mille euros était préalablement incluse et provisionnée dans la DSP ». »

Monsieur DURAND

« La DSP ce n'était pas pour le Schéma Directeur, c'était pour la ... »

Monsieur DIAZ

« Oui, oui, mais c'est provisionné sur le Budget de la DSP, puisqu'ils vont porter et c'est précisé d'ailleurs : « *Le Schéma Directeur assainissement sera confié dans le cas de son contrat de concession à Millau Assainissement.* » Donc la somme a été budgétée dans la DSP, dans le contrat. »

Monsieur DURAND

« Je ne l'ai pas vu, vous me le... »

Monsieur le Maire

« Bien, est-ce que votre remarque, vous voulez que nous passions les deux et on vote après ou... ? Donc je mets la délibération numéro 8 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci ». »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc nous passons à la 9. »

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 09 :

09. " Dissimulation des réseaux électriques de la rue Antoine Guy, rue du Rec et rue de la Tannerie : participation de la commune de Millau"

« Alors, la 9, c'est la dissimulation des réseaux électriques, il y a une petite erreur de copié-coulé, de la rue *Antoine Guy* et de la rue du *Rec* et rue de la *Tannerie*, donc là c'est des réseaux, qui sont rue *Antoine Guy* avec des fils nus :

- Donc on bénéficie de subvention de 80 % du SIEDA, le montant de la facture était de vingt-quatre mille neuf cent soixante-huit euros, le devis ;
- Et la participation de la Commune sera de quatre mille neuf cent quatre-vingt-treize euros soixante ;

Et concernant la rue du *Rec* et la rue de la *Tannerie* :

- La participation de la Commune est de 30 % ;
- Le SIEDA : 70, l'estimation est de vingt mille quatre cent soixante-sept euros hors taxes ;
- Donc pour la participation de la Commune six mille cent quarante euros dix.

Pareil, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de mise en souterrain des réseaux électriques de la rue *Antoine Guy* et de la rue du *Rec* et de la rue de la *Tannerie* ;
- Et d'engager les crédits nécessaires au paiement la participation due au SIEDA sur les Budgets 2020 ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, a signé des conventions à intervenir et à accomplir toutes démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui là aussi pas de souci sur l'approbation. Le problème c'est qu'on est à, enfin les deux cumulées, on est à quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et sur le Budget nous avons provisionné trente mille euros. Donc voilà *quid* des quinze mille euros manquants ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur DIAZ, s'il vous plaît ? »

Monsieur DIAZ

« Moi, je vous parle là au niveau finances. À date, nous avons fait le BP 2019. Nous avons fait une décision modificative numéro 1, qui a eu lieu lors de l'affectation des résultats en mai, il va y avoir au cours de l'année, et il y a un Conseil d'ailleurs en juillet, des décisions modificatives budgétaires. Moi, à date, là si c'est sous provisionné par rapport aux concours que nous devons faire, alors nous serons obligés de faire une dotation complémentaire. »

Monsieur CONDOMINES

« Non, non, c'est... »

Monsieur DIAZ

« Mais, je réponds de manière générale, je ne réponds pas sur ... »

Monsieur CONDOMINES

« Rue *Antoine Guy*, surtout la rue *Antoine Guy*, la rue du *Rec* et la rue de la *Tannerie*, les travaux vont se faire sur 2019 et empiètent sur 2020 et le SIEDA nous fait bénéficier, parce que normalement c'était prévu en 2020, de malgré tout commencer les travaux en 2019, tout ça pour que la rue *Antoine Guy* soit faite au plutôt, puisqu'on devait initialement refaire tout le revêtement de la rue *Antoine Guy* et au préalable il faut qu'on dissimule par le biais d'ENEDIS le vingt mille volts qui passe. On en profite pour dissimuler les réseaux électriques et téléphoniques et ensuite on *déroutera le tapis* d'enrobé et on en profite également pour refaire l'eau potable et les raccordements et voilà et le gaz. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Non, sur le principe de l'opération pas de souci. Non, moi je vous dis, moi Monsieur DIAZ, nous vous avons alerté lors du vote du Budget que nous le pensions « insincère », je mets des guillemets, en disant que vous ne le tiendrez pas et on s'aperçoit que se rajoute au fil des Conseils, enfin on va voir les DM qui arriveront, voilà c'est juste pour... »

Monsieur DIAZ

« Juste, je réponds. J'ai toujours dit la même chose. Vous m'aviez dit : « *Ah, dans le Budget vous n'avez pas prévu une écriture en DM dépenses imprévues.* » J'ai bonne mémoire. J'ai répondu : « *Non, mais ce n'est pas nécessaire, puisque nous avons affecté en réserve de fonctionnement sept cent quatre-vingt-un mille, je ne sais plus combien.* » Donc la réalité économique de fonctionnement du Budget de la Ville sur l'exercice 2019, c'est à date une réserve de fonctionnement de sept cent quatre-vingt-un mille, plus éventuellement des économies sur les dépenses de fonctionnement et moins des

dépenses de fonctionnement qui n'étaient pas connues au moment de l'établissement du Budget. Donc en l'occurrence là il y a eu deux questions concernant le Budget, je vérifierai les éléments :

- Premièrement les cent quatre-vingt-cinq mille euros sur l'assainissement, la réponse qui m'était donnée par les services est que s'est prévu dans la DSP, puisqu'ils l'ont porté, donc pour moi elle est neutre à date, mais je veux vérifier les éléments ;
- Et le deuxième élément concernant l'enfouissement de réseaux électriques. Monsieur CONDOMMINES vous a répondu en disant : « *Là c'est neutre, puisque c'est 2019 et 2020.* »

Mais bien évidemment, moi de toute façon il y aura nécessairement des décisions modificatives sur le Budget Principal et la façon d'animer les équipes, c'est de dire : « *Les décisions modificatives en fonctionnement sur le Budget ne pourront pas excéder que ce qu'on a positionné en réserve de fonctionnement. Sauf à faire des économies par ailleurs supplémentaires par rapport au BP.* » Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc je mets la délibération 9 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci, Monsieur CONDOMMINES. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur GINESTE pour la TLPE. »

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 10 :

10. "Taxe Locale sur la Publicité Extérieure"

« Ça concerne donc la Taxe sur la Publicité Extérieure. Donc :

- Considérant que la Taxe, sur les supports publicitaires fixes, établie par délibération du Conseil municipal du 28 juin 1984 ;
- Considérant que La loi numéro 2008-76 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, la TLPE donc se substitue automatiquement et ce même en l'absence de délibération aux trois Taxes Locales sur la Publicité existantes depuis 1982, dont la Taxe sur les emplacements publicitaires fixes, adoptée par la ville de Millau le 28 juillet 1984 ;
- Considérant que la Taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique qui sont de trois catégories :
 - La première ce sont les dispositifs publicitaires ;
 - La deuxième ce sont les enseignes ;
 - Et la troisième ce sont les préenseignes.
- Considérant que sont exonérés de droits des dispositifs ou supports suivants :
 - Supports dédiés à l'affichage de publicité non commerciale ;
 - Dispositifs concernant des spectacles ;
 - Supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire, panneaux électoraux par exemple ou panneaux conventionnés signés par l'État ;
 - Localisations de professionnels réglementés : plaques de Notaires, Médecins, Huissiers, etc. ;
 - Panneaux de signalisation directionnels apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité ou à un service qui est proposé ;
 - Également les panneaux d'information sur les horaires, moyens de paiement ou tarifs de l'activité exercée à condition que leur surface cumulée de support soit inférieur ou égal à un mètre pour les tarifs ;
 - Et ensuite les enseignes de moins de sept mètres carrés en surface cumulée, apposées sur l'immeuble ou installées sur un terrain et relatives à une activité qui s'y exerce, sauf délibération contraire de la Collectivité.
- Considérant qu'afin de soutenir le commerce de proximité dans le cadre d'une politique plus large de revitalisation de son cœur de ville, la ville de Millau souhaite porter l'exonération à douze mètres carrés et non pas à sept mètres carrés comme la plupart des villes Françaises le font, donc douze mètres carrés cumulés inclus pour les enseignes non scellées au sol, ces panneaux-là, donc ils seront en totalité exonérés ;
- Considérant que le tarif de droit commun de la TLPE pour les Communes et l'EPCI de moins de cinquante mille habitants, s'élève pour 2019 à quinze virgule soixante-dix euros le mètre carré par an ;
- Considérant que ce tarif de droit commun s'applique depuis 2008 à Millau et qu'on a une actualisation annuelle automatique suivant l'Indice des Prix à la Consommation de par la Loi et transmise par les services de l'État chaque année ;

- Considérant enfin que le tarif de droit commun fait l'objet de coefficient multiplicateur en fonction du support publicitaire et de sa superficie.

Il est donc demandé au Conseil municipale :

- De décider et de fixer les tarifs de la TLPE comme suit, donc vous avez le tableau dessous avec les différentes tranches ;
- De décider d'exonérer en application de l'article L2333-8 3 du CGCT totalement les ensembles d'enseignes dont leurs superficies cumulées sont supérieures ou égales à douze mètres carrés... »

Brouhaha dans la salle

« ...pardon, oui, oui bien sûr ;

- Les ensembles d'enseignes dont leurs superficies cumulées sont inférieures ou égales à douze mètres carrés ;
- Les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales l'affichage ;
- Les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosques à journaux ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant.

Je souhaite préciser donc que la Mairie souhaite augmenter l'exonération jusqu'à douze mètres carrés, l'objectif de la délibération, il est essentiellement axé là-dessus, qu'au final on avait huit cent une entreprises, qui avaient été identifiées pour être taxées, au final il va n'y en avoir que cent soixante et une, donc on va se retrouver avec plus de 80 % des entreprises qui étaient taxables, qui ne le seront plus et donc je précise aussi pour finir et c'est important que les entreprises redevables sont très majoritairement situées dans les zones commerciales, les zones d'activités et sont souvent des grands groupes ou indépendants de tailles importantes, voilà. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ou Monsieur DURAND, comme vous voulez ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, je vais faire une remarque quand même, là on parle de pourquoi cette Taxe, elle a été établie, c'est pour réduire une pollution visuelle et là bon vous en exonérez beaucoup de monde, 80 %, voilà c'est une autre, c'est votre façon de gérer l'écologie locale.

Moi je voudrais faire ensuite une autre remarque, nous arrivons en période estivale, il va y avoir les fêtes dans les villages alentours. Ces fêtes dans les villages vont nous amener énormément de publicité, qui vont être mis sur les arbres, qui vont être mis sur des palettes adossées par-ci, par-là. Les Comités des fêtes sont bien organisés, qui montent des équipes, qui descendent un soir à Millau. On pose les affiches, mais voilà personne ne vient les enlever, ce n'est pas prévu dans les Comités de fêtes des villages. Alors peut-être une suggestion de soumettre les tarifs à ceux qui n'enlèvent pas les affiches, on leur laisse une semaine par exemple et on envoi la note au Comité des fêtes, ça résoudrait pas mal de problèmes, parce que là on va en avoir tout l'été et c'est chaque année pareil.

Moi, je sais qu'une année, j'étais intervenu auprès Saint-Jean du Bruel, j'avais appelé le Maire, j'ai dit : « *Bon, maintenant ça suffit !* » Il y en avait tous les dix mètres sur la Dourbie dans Millau. Il m'a dit : « *D'accord ! Je les appelle.* » J'y ai dit : « *Sinon l'année prochaine, il n'y aura pas une seule affiche de Saint-Jean du Bruel à Millau, les services auront une consigne d'enlever toutes les affiches de la fête.* » Ça avait été réglé, mais bon, il a fallu montrer le bâton. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, donc 80 % des entreprises exonérées à combien vous estimez la moins-value ? Parce qu'on avait là-aussi, je suis..., excusez-moi d'être *terre-à-terre*, dans le Budget, on avait inscrit deux cent quinze mille euros de recettes. Est-ce que c'était... »

Monsieur DIAZ

« Alors, on avait été prudent sur l'inscription des recettes à deux cent quinze mille euros, deux cent quinze mille euros correspondant à ce qu'on est censé percevoir au titre des enseignes supérieures ou égales à douze mètres carrés, c'est-à-dire les 20 %. Donc, il n'y a pas d'incidence puisqu'on avait été prudent sur la question et je vous rappelle d'ailleurs qu'on percevait sans avoir mené aucune action en déclarations volontaires environ trente-cinq mille euros par an. Donc les deux cent quinze mille euros ne correspondent pas à 100 % des enseignes quand on avait l'univers global, c'est bien les 20 %. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur DIAZ

« Alors je ferai juste une précision, après bien évidemment si des enseignes dans ces 20 % d'enseignes, certaines étaient amenées à changer leur politique en termes d'affichage, diminuant leur surface à moins de douze mètres carrés, parce qu'il y en a qui vont certainement le faire, elles sortiraient effectivement du côté taxé. »

Monsieur GINESTE

« Tout à fait, je confirme, on a reçu pas mal d'entreprises sur les deux réunions qu'on a faites et bon nombre d'entre eux, qui étaient à douze, treize, voir quatorze mètres carrés cumulés, ont fait le choix de mettre des panneaux qui étaient moins importants pour eux, de supprimer des panneaux donc pour être exonéré en totalité. Donc l'objectif qu'évoque Monsieur, pardon, Monsieur ALIBERT, excusez-moi, c'est bien d'influencer les gens pour faire un peu moins de publicité et la pollution esthétique vraiment c'est quelque chose qui est pris en compte, forcément. »

Monsieur le Maire

« Oui, quelques petites précisions quand même :

- D'abord sur la précision des termes pour reprendre un propos de Patrice, ce ne sont pas huit cent une taxées, ce sont huit cent une entreprises qui étaient soumises à déclaration, bon et sur ces huit cents, ça c'est la Loi, nous avons huit cent une entreprises donc commerciales qui devaient déclarer et sur ces huit cent une entreprises, il y en avait déjà, j'ai le chiffre cinq cent soixante-dix-neuf, qui de fait étaient inférieures à sept mètres carrés, donc de fait de par la Loi qui n'étaient déjà pas soumises à la Taxe. La déclaration est obligatoire mais cinq cent soixante-dix-neuf n'étaient de par la Loi déjà pas soumises à la Taxe ;
- Et nous faisons le choix effectivement d'augmenter à douze mètres carrés pour cette exonération et là je rebondis sur ce que disait Monsieur ALIBERT : « *Pourquoi douze mètres carrés ?* » C'est parce que je fais le lien, Monsieur ALIBERT, avec le RLPi, le Règlement Local de Publicité Intercommunal, qui fixait la barre admissible à douze mètres carrés.

Donc le fait que les enseignes au-delà de douze mètres carrés soient aujourd'hui donc taxables, c'est pour les inciter à diminuer leur surface d'enseignes pour rentrer et se mettre en conformité avec le cadre du RLPi et depuis nous avons travaillé avec des clubs d'entreprises, nous avons travaillé avec les Associations de Commerçants, nous avons écrit à tous les commerçants donc concernés par le dispositif et nous avons mis un cadre de la Collectivité à disposition donc des commerces qui le souhaitent pour voir avec elles, la façon de les accompagner pour les inciter à basculer, à changer de tranche et à diminuer soit la part de Taxe, soit directement passé dans une, au-dessous de douze mètres carrés comme l'a rappelé Monsieur GINESTE, tout à l'heure ».

Monsieur GINESTE

« Moi, je voudrais juste dire que l'opposition de gauche pour une fois, elle fait preuve de cohérence, puisqu'elle s'est abstenue concernant l'aide qu'on proposait pour l'Office du Commerce au niveau des subventions. Maintenant elle trouve qu'on exonère trop les commerçants et artisans, c'est tout à fait cohérent, c'est assez. »

Monsieur le Maire

« Oui. Merci beaucoup. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc délibération suivante. Merci Monsieur GINESTE. Délibération suivante c'est Monsieur SOULIE, la 11 pour les Marchés Nocturnes. »

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 11 :

11. "Marchés Nocturnes et la Foire d'Automne des Fermiers de l'Aveyron"

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Convention que nous passons habituellement chaque année à cette période avant la saison estivale.

La ville de Millau accueille depuis de nombreuses années les Marchés Nocturnes, ces marchés sont programmés dans le cadre des animations nocturnes du centre-ville de Millau pendant la saison estivale. Cette convention a deux modifications par rapport aux années précédentes :

- D'abord le nombre de marchés, il y en aura cinq cette année au lieu de quatre et ce à la demande des producteurs fermiers le 8, le 22, le 29 juillet, le 12 et le 26 août ;
- Et la convention aussi elle est..., il y en a deux dans une, la Foire d'Automne des 2 et 3 novembre 2019, qui est devenue une incontournable tradition Millavoise des fêtes de Toussaint.

Il était bon, je passe de jumeler ces deux manifestations :

- D'une part pour mettre en valeur l'Association qui organise la Foire d'Automne ;
- Et puis aussi de valoriser l'aide de la Ville, afin que cette manifestation se passe dans les meilleurs cas.

Les Marchés Nocturnes, donc on vous demande :

- D'approuver la mise à disposition de l'Association Fermiers de l'Aveyron pour les Marchés Nocturnes divers matériaux ;
- Et pour la Foire d'Automne des 2 et 3 novembre la salle des Fêtes, son matériel, le matériel électrique, ainsi que le soutien logistique et humain de l'agent responsable ;
- En contrepartie l'Association versera à la Ville la somme de quatre mille euros, qui se partagent :
 - La plus grosse partie trois mille deux cents pour les Fermiers de l'Aveyron, pour les Marchés Nocturnes ;
 - Et deux cent cinquante pour la Foire d'Automne ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre les arrêtés nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation ;
- Et à signer la convention ci-dessus, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup, Monsieur SOULIE. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. Nous n'avons pas reçu de questions diverses. Donc le Conseil municipal est levé. Bonne soirée. Alors soit ce sont des questions diverses... »

Monsieur ALIBERT

« C'est une remarque, Monsieur le Maire... »

Monsieur CHIOTTI

« Moi aussi ! »

Monsieur ALIBERT

« ...nous venons de faire un Conseil avec onze délibérations. J'ai l'impression que ce Conseil supplémentaire, parce qu'il s'appelait comme ça, il avait été fait pour passer la fameuse délibération numéro 3, qui n'a pas eu lieu. »

Monsieur le Maire

« Non, alors détrompez... »

Monsieur ALIBERT

« ... vous auriez pu reporter tout le Conseil. »

Monsieur Le Maire

« ...alors Monsieur ALIBERT, vous voyez que vous voyez le mal partout quand même, détrompez-vous le Conseil municipal n'était pas rendu nécessaire pour la délibération 3, mais était rendue nécessaire par la délibération numéro 10 que nous devons prendre avant le mois de..., avant le 1^{er} juillet de façon à pouvoir faire bénéficier d'exonération plus de 80 % de commerçants locaux, donc vous voyez que Monsieur... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« ...non mais c'était avant Madame GAZEL, à un moment donné... »

Madame GAZEL

« Il fallait le faire avec celui d'avant ! »

Monsieur le Maire

« ... oui, mais avec celui d'avant on en avait déjà beaucoup, donc à un moment donné, ne cherchez pas tout le temps le mal, là où il n'y en a pas, ça sera quand même beaucoup plus simple à vivre. Non, alors soit ce sont des questions diverses, soit j'arrête le Conseil. »

Monsieur DURAND

« Non mais si vous pouviez juste équilibrer les délibérations, qu'on soit, plutôt avoir cinquante-neuf d'un coup et dix d'un autre, si on pouvait en avoir trente d'un coup et trente d'un l'autre, on se coucherait mois tard, ça ne serait pas plus mal. »

Monsieur CHIOTTI

« C'était ma remarque. »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible

Monsieur CHIOTTI

« Oui, mais à ce moment-là qu'on ne fasse que les finances, voilà, et qu'on fasse le reste plus tard, voilà. C'est une sujétion. »

Monsieur le Maire

« Bien, à l'issue de ces remarques très constructives, je vous propose de nous séparer et je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Millau, le 2019

Le Secrétaire de Séance

Laaziza KECHKECH

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE